

Philippeville, le 30 octobre 2019

Sivry-Rance
Opération de Développement Rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du 29 octobre 2019
Salle des Mariages – Sivry

Présents : Voir liste en fin de document (12 présents – 3 excusés).

Rappel :

- FRW = Fondation Rurale de Wallonie
CLDR = Commission locale de développement rural
ODR = Opération de développement rural
PCDR = Programme communal de développement rural
DR = Développement rural

1. Accueil et introduction par Alain Lalmant

M. Alain Lalmant, Echevin, introduit la séance et décline l'ordre du jour de la CLDR.

- 1° Approbation du compte rendu de la CLDR du 26 avril 2019
- 2° Rappel des étapes de l'ODR franchies jusqu'à aujourd'hui
- 3° Etat d'avancement des différents projets
 - Etat d'avancement du projet de Maison de village à Grandrieu (convention-faisabilité DR du 29/06/2017)
 - Présentation de la Fiche Projet "Aménagement de la phase III du centre urbain à Sivry"
 - Aménagement d'une piste cyclable – liaison douce entre Sivry-Centre et l'ancienne gare (FP. 1.3.): informations par Alain Lalmant.
 - Discussion sur la FP 1.5 – Aménager et valoriser le cœur de Grandrieu et ses entrées
- 4° PST – PCDR: informations par Julie Vincent.
- 5° Divers/Questions

1° Approbation du dernier PV de CLDR : réunion du 26 avril 2018

Le compte rendu du 26/04/2018 est approuvé sans remarque de la part des membres présents.

2. Historique et rappel des étapes de l'ODR franchies par Alain Domer - FRW

RAPPEL DES DIFFERENTES ETAPES D'UNE ODR

Voir copie de la présentation power Point présentée par la FRW, en annexe.

HISTORIQUE

Présentation des étapes de l'ODR franchies jusqu'à ce jour par Alain Domer, à l'attention des nouveaux membres.

- Délibération du Conseil Communal d'entamer une ODR: le 28/02/2007
- Les soirées d'information/consultation: du 14 au 28 janvier 2010
- Mise en place de la CLDR: 08/06/2010
- Les Groupes de travail: du 25/10/2010 au 07/06/2011:
 - GT 1 « Aménagement du territoire et Nature » (LOT 0 et priorités) :
 - GT2 « Mobilité et Emploi » (LOT 0 et priorités) :
 - GT3 « Vie sociale » (LOT 0 et priorités) :
 - GT4 « Economie locale » (LOT 0 et priorités) :
 - GT5 « Culture et Vie associative » (LOT 0 et priorités) :
- Réunions de la CLDR : à partir du 03/03/2011.
- Réalisation du diagnostic par l'auteur de PCDR
- Travail sur les fiches projets par l'auteur et la Commune et de nombreuses réunions de coordination entre la Commune – l'auteur – la FRW
 - 9 Fiches-Projets de LOT 1 et 12 Fiches-Projets de LOT 2
- Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 28/01/2016 pour 10 ans.
- Mise en œuvre des projets à partir de début 2016

Dont:

- La transformation de la salle communale de Grandrieu en Maison de Village: Convention-Faisabilité signée le 28 juin 2017.
- La poursuite des aménagements du Centre urbain de Sivry. – Phase 3 Prochaine demande de convention-faisabilité.

3. Etat d'avancement des différents projets

➤ Etat d'avancement du projet de Maison de village à Grandrieu convention-faisabilité DR du 28/06/2017/FP 1.6

Stade actuel: AVANT-PROJET

- A été présenté à la CLDR le 14/12/2017.
- A été approuvé par le Collège Communal le 31/01/2018.
- A été présenté au Comité d'Accompagnement (Commune/DGO3/FRW) le 21/02/2018.

Précisions apportées par Julie Vincent

Le Permis unique est revenu à la Commune complet et recevable cet été 2019.

L'enquête publique est terminée.

Il n'y a eu aucune remarque.

Le rapport de la Commune a été remis aux instances concernées.

Les suites par Alain Domer

Rappel: le projet a fait l'objet d'une convention-faisabilité en 2017 pour les frais d'étude.

La prochaine étape est la demande d'une convention-réalisation pour exécuter les travaux.

Pour ce faire, l'architecte doit maintenant travailler sur le projet définitif, en ce compris l'élaboration du « cahier spécial des charges ».

Alain Domer fait remarquer le délai théorique à respecter (selon l'article 6 de la convention-faisabilité signée par le Ministre) de 18 mois pour rentrer le projet définitif à partir de la notification de la signature de la convention-faisabilité. Ce délai est porté à 24 mois dans les nouvelles conventions.

Il va de soi que la Commune est tenue de respecter les procédures en matière de permis d'urbanisme et que cela prend du temps.

Ci-dessous l'extrait de la convention-faisabilité.

Après approbation du projet définitif, un montant correspondant au maximum à la provision de 32.713,79 € pourra être versé sur base des pièces justificatives comptables correspondant aux versements effectués par la Commune en faveur de l'auteur de projet et sur présentation du dossier d'attribution du marché d'auteur de projet. Ce montant sera calculé au taux de maximum 80% du total des factures approuvées.

L'engagement budgétaire destiné à couvrir les subsides relatifs aux travaux pourra être réalisé dans un second temps par le biais d'une convention-réalisation. Aussi, je vous engage à maîtriser l'évolution du coût global du projet.

Dès à présent, je vous prie de tout mettre en œuvre pour que l'étude des travaux prévue à la présente convention soit réalisée dans les délais prescrits à l'article 6.

J'attire votre attention sur l'obligation en terme d'étude de s'en tenir au programme des travaux et périmètre d'intervention tel que présentés dans la fiche projet actualisée jointe à la présente convention.

➤ **Etat d'avancement du projet d'aménagement de la phase III du centre urbain à Sivry**
FP 1.1

Cette fiche fera l'objet d'une prochaine demande de convention-faisabilité intitulée:
"Poursuite des aménagements du centre urbain de Sivry (phase 3)"

Etat d'avancement:

Une esquisse (celle de la fiche projet) a été présentée à la CLDR le 26/04/18 et a fait l'objet de nombreux commentaires (voir PV de la CLDR du 26.04.18).

Pour Alain Domer, il faut actualiser la fiche projet et être précis dans l'estimation des coûts car c'est sur cette base financière que sera établie la convention-faisabilité (ou apparaîtra le montant du subside).

Par la suite, si le coût estimé de l'avant-projet dépasse de plus de 20% le coût indiqué sur la fiche actualisée, cela risque de poser problème.

Précisions apportées par Alain Lalmant

Une partie de l'égouttage, prioritaire, sera financée par le PIC (Plan d'Investissement Communal 2019-2021), ainsi qu'une partie de l'aménagement du square près de l'église.

Remarque d'un membre:

- Il est à noter que sous le tarmac autour de l'église se trouve toujours les anciens pavés.
- Le petit « parc » devant l'église est intéressant, d'autant plus que celui qui se trouvait devant l'école à malheureusement disparu.
- Il faut être attentif à la mobilité.

Précisions d'Alain Lalmant et de M. le Bourgmestre

La réflexion est en cours, il y a diverses pistes : un sens giratoire, l'élargissement du parvis de l'église (surélevé au niveau de la 1^{ère} marche) pour délimiter un accès semi piétonnier plus sécurisant...

M. le Bourgmestre fait part de 2 remarques:

- Il faut faire travailler la fiche par un auteur de projet.
- Il faut une estimation financière précise.

Alain Lalmant donne des informations sur le PIC

Toute commune, dans le cadre du PIC, doit maintenant tenir compte des nouveaux points d'attention mentionnés dans la circulaire ministérielle de la Ministre Debue du 25 octobre 2018, et notamment se soumettre à l'obligation d'intégrer des projets liés à la mobilité durable (voies lentes, par exemple) pour 30%.

Ci-dessous un extrait de la Circulaire Ministérielle:

Les projets inscrits dans les Plans d'investissements communaux doivent ainsi répondre aux attentes et besoins des citoyens : des voiries et des bâtiments de qualité, un enjeu pour améliorer le cadre de vie de chacun.

Dans le cadre du Plan wallon d'investissement, le budget complémentaire de 20 millions par an est destiné à des projets liés à la mobilité et à l'énergie : 1/3 de l'enveloppe doit dès lors être affectée à des travaux de voiries communales permettant d'améliorer la mobilité durable ou à des travaux de bâtiments permettant de réduire la consommation énergétique des communes.

Alain Lalmant signale le lien du projet d'aménagement d'une piste cyclable entre le centre de Sivry et l'ancienne gare et l'aménagement du centre urbain du centre de Sivry.

➤ **Aménagement d'une piste cyclable – liaison douce entre Sivry-Centre et l'ancienne gare (FP. 1.3.)**

Ce projet se justifie par la nécessité de relier, de manière sécurisée, le centre de Sivry à l'axe du RaVel en empruntant la rue de Martinsart, longue ligne droite traversant partiellement le bois ne comptant aucun élément lié à la mobilité douce (piste cyclable, trottoir, accotements sécurisés).

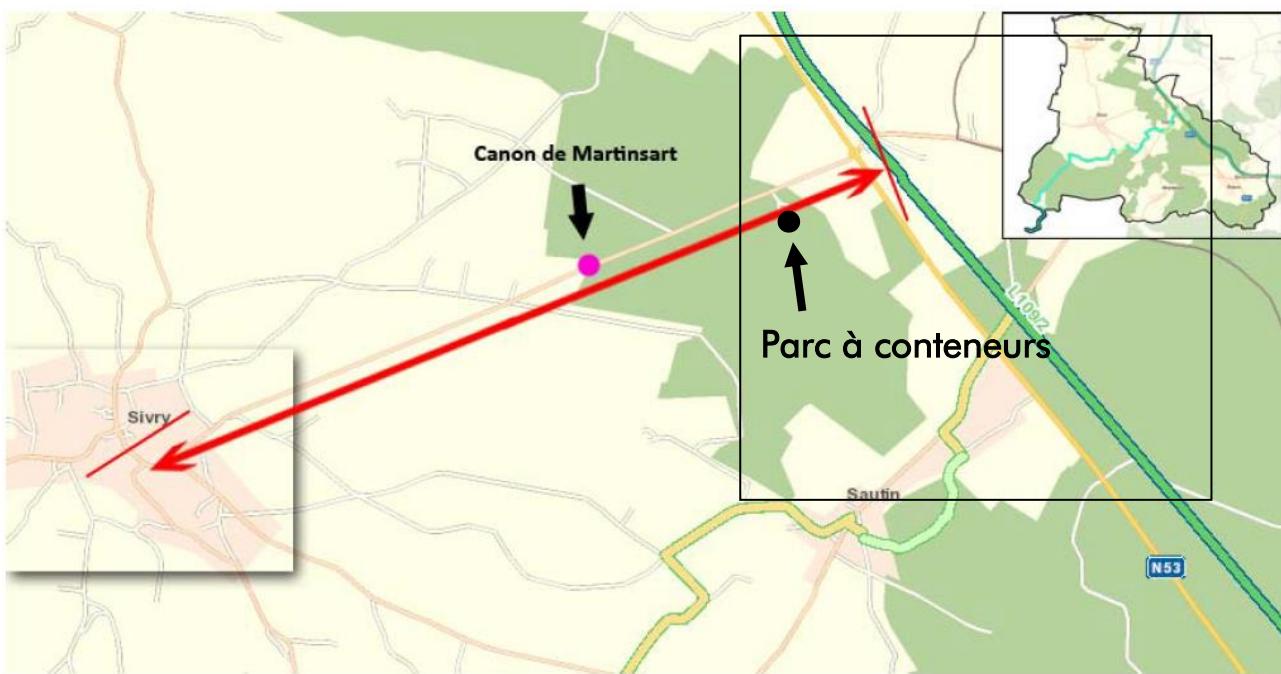
Informations par Alain Lalmant:

L'intervention devra porter sur:

- Un tronçon entre le centre de Sivry et le parc à conteneurs (rue de Martinsart): une piste cyclable en voie double.
- Un tronçon entre le parc à conteneur et le rond-point (intersection de la rue de Martinsart et de la N53): une piste cyclable de chaque côté de la voirie.
- Un raccord de 150m entre le rond-point et le RaVel (ancienne gare)

3 interventions financières possibles:

- Par le PIC
- Par le PCDR
- En revenant à la charge dans un nouvel appel à projets lancé à toutes les communes wallonnes en faveur de la mobilité douce.



➤ **Discussion sur la FP 1.5 – Aménager et valoriser le cœur de Grandrieu et ses entrées**

Rappel des objectifs de la FP:

- Créer un aménagement qui met en valeur le petit patrimoine.
- Réorganiser certains espaces clefs pour les villageois => améliorer la qualité de vie des habitants (fleurissement des façades, plantations, mise en valeur des bâtiments, augmentation des effets de porte aux entrées du village).

Information d'Alain Lalmant:

Le Collège Communal a pris les devants en réunissant les riverains de la place Albert 1^{er}.

Constat: cette petite placette pourrait être mise en valeur en y créant un espace de convivialité avec des plantations, des bancs, un nouveau revêtement...

Il serait bon qu'un architecte travaille sur une petite esquisse pour jeter les bases d'une réflexion plus approfondie. Une petite entreprise pourrait se charger des aménagements.

Une réflexion sur les entrées du village par Leugnies ou par le côté français (Hestrud).

Alain Lalmant informe l'assemblée de l'existence de la brochure réalisée par l'Assistante Territoire et Patrimoine de la FRW qui a pour thème "Les espaces publics en milieu rural – Guide unique pour des aménagements spécifiques" dans laquelle de bonnes idées sont à reprendre. Quelques exemplaires sont à leur disposition aujourd'hui.

4° PST – PCDR: par Julie Vincent/Directrice Générale

Informations de Julie Vincent

Le Programme Stratégique Transversal est en cours de rédaction.

Pour J. Vincent, le PCDR comme d'autres outils communaux tels que le PCS, le PCM, le PIC, le PCDN, se retrouvent dans le PST.

Le PST sera présenté à la CLDR prochainement.

Julie Vincent signale également l'existence des projets en lot 3.

Il s'agit de petits projets qui ne demandent pas de financement conséquent, se font parfois le plus souvent sur fonds propres communaux.

Il serait opportun de refaire un état d'avancement de ceux-ci: les projets en cours, abandonnés, réalisés et encore à réaliser.

Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine CLDR.

5° Divers/Questions

Remarques et demandes des membres:

Il serait utile de communiquer sur le processus PCDR et sur les contraintes administratives pour arriver à la concrétisation des projets, rappeler que mener un projet jusqu'à son terme administrativement est parfois lourd et contraignant, insister sur la cohésion nécessaire et réfléchie entre les différents plans, outils communaux.

Le PCDR contient un certain nombre de données importantes qui peuvent être utilisées, notamment la cartographie, on trouve d'ailleurs des informations sur la structure du bâti. Exemple: pour rentrer un dossier en vue de figurer dans "Les plus beaux villages de Wallonie", ...

Certains membres souhaiteraient pouvoir consulter les fiches projets notamment du lot 3 dont on parle moins. A priori, ces informations ne se trouvent pas sur le site internet de la Commune. M. le Bourgmestre signale qu'elles peuvent être consultées à l'Administration Communale. Julie Vincent suggère de les fournir soit sur CD ou autre.

Il faudrait vulgariser les actions mises en place sur l'entité (Centrale alimentaire, ...).

Il faut à l'avenir, être attentif aux matériaux à utiliser et à intégrer dans le bâti, veiller à l'esthétique, ...

5° Clôture de la réunion

Julie Vincent informe les membres qu'une prochaine CLDR aura lieu avant la fin de cette année.

Un point est d'ores et déjà à l'ordre du jour:

Etat d'avancement des projets du lot 3.

Alain Lalmant, Echevin, remercie les personnes présentes à cette réunion.

M. le Bourgmestre invite les membres à partager un moment de convivialité.

Fondation rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Alain Domer et Murielle Pestiaux

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tel 071 66 01 90

a.domer@frw.be m.pestiaux@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,

Alain Domer,

Responsable du Bureau Régional ESEM

Murielle Pestiaux,
Assistante Administrative

Voir en annexe : copie du Power Point de présentation à la CLDR du 29.10.19

Annexe 1 : Liste des présences – Réunion de CLDR du 29.10.2019

	NOM	Prénom	MEMBRE CLDR Cons. Communal ou Citoyen	
1	BAUFFE	Marie-Pierre	CC	PRESENT
2	BISET	Francis	CC	PRESENT
3	BOUILLET	Mélanie	Citoyen	EXCUSE
4	CAMBIRON	Régis	Citoyen RACS	PRESENT
5	CANART	Frans	Citoyen	/
6	DELHOYE	Nadine	Citoyen	PRESENT
7	DEMEULDRE	Alex	Citoyen	/
8	DUMEUNIER	Olivier	Citoyen	EXCUSE
9	GAUDOUX	Stéphane	Citoyen	PRESENT
10	GATELIER	Jean-François	Bourgmestre	PRESENT
11	LALMANT	Alain	Echevin DR	PRESENT
12	LALMANT	Isabelle	Citoyen	PRESENT
13	LALMANT	Mélanie	Citoyen	PRESENT
14	LUST	Maxime	Citoyen	/
15	MEUNIER	Jérémy	Citoyen	/
16	MICHAUX	Claude	Citoyen	PRESENT
17	POUCET	Michel	Citoyen	/
18	SAINTHUILE	Laure	Citoyenne	PRESENT
19	VINCENT	Julie	Citoyenne	PRESENT
20	WERION	Huguette	Echevine	EXCUSEE

Pour la FRW,

A. Domer, Responsable du Bureau Régional ESEM

M. Pestiaux, Assistante Administrative